



MÉMORANDUM RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE FORMATION AU FRANÇAIS DANS L'ADMINISTRATION EQUATO-GUINEENNE

Le gouvernement de la République de Guinée Équatoriale, l'Organisation internationale de la Francophonie, le gouvernement de la République française, le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- Conscients du rôle que peut et doit jouer la Francophonie au plan des relations internationales et sur le continent africain,
- Rappelant le statut de la République de Guinée Équatoriale, pays membre de l'Organisation internationale de la Francophonie,
- Reconnaisant l'importance des relations entre la République de Guinée Équatoriale, la République française, le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Se référant au « Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales », adopté à Bucarest en 2006, dans lequel les Etats et gouvernements appartenant à l'Organisation internationale de la Francophonie s'engagent à privilégier l'expression en langue française dans les relations internationales chaque fois qu'il ne leur est pas possible d'utiliser leur propre langue,
- Rappelant que cet engagement a été réaffirmé lors des Sommets de Québec en 2008 et de Montreux en 2010,
- Conscients que le français constitue une option linguistique inscrite dans le statut de la plupart des organisations internationales et régionales,
- Conscients de la nécessité de promouvoir le plurilinguisme sur la scène internationale,
- Considérant qu'il est nécessaire d'accorder une place plus importante à la promotion du français comme langue étrangère usuelle dans les administrations et autres institutions publiques et comme langue de communication dans les relations internationales, en particulier dans les organisations internationales et régionales,

Déclarent :

Avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie, du gouvernement de la République française, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et dans le but de conforter le statut de la langue française comme langue officielle et de travail dans les organisations internationales, la République de Guinée Équatoriale s'engage à parfaire la maîtrise de la langue française de ses fonctionnaires et diplomates en charge des dossiers multilatéraux et susceptibles, pour certains d'entre eux, de travailler auprès des organisations internationales.

Dans cette optique, un plan de formation au français dans la fonction publique équato-guinéenne spécialisée dans le suivi des questions multilatérales sera mis en œuvre.

L'objectif est de former progressivement jusqu'en 2013, environ cent vingt fonctionnaires. A l'issue de la formation, il est attendu que la majorité d'entre eux soient capables de mener une négociation en français, de rédiger en français et plus généralement, d'utiliser le français comme langue de travail (à un niveau B2 du Cadre européen commun de référence).

Ce programme s'adresse au ministère des Affaires étrangères pour les personnels strictement chargés des dossiers multilatéraux (suivi des organisations du système des Nations unies en particulier, de l'Union africaine et des autres organisations du continent).

Un plan national de formation fixant la nature du public et du programme (nombre et fonction des fonctionnaires, niveaux-cibles, volume horaire, estimation budgétaire) sera proposé sur la base d'une liste nominale par le coordinateur désigné par la partie équato-guinéenne, en concertation avec l'Ambassade de France en Guinée Équatoriale, à l'Organisation internationale de la Francophonie avant le 30 novembre de chaque année. Un contrat de prestation fixant les modalités (attentes respectives, calendrier des formations, modalités d'évaluation et de contrôle de l'assiduité) sera conclu avec l'Institut culturel d'Expression française de Malabo, qui dispensera les cours.

Le programme de formation linguistique est axé sur une approche du français de spécialité des relations internationales, et est alterné sous forme de sessions extensives et intensives. Il comporte un volet de formation technique/professionnelle aux processus de négociation dans les organisations internationales. Basé sur le transfert d'expérience, ce volet de formation est organisé sous forme de séminaires.

Le plan national de formation, dans ses volets linguistique et technique, sera co-financé par le pays bénéficiaire et l'Organisation internationale de la Francophonie, dans la limite des disponibilités budgétaires et conformément aux décisions prises par les instances de la Francophonie.

En dehors du plan national de formation, des séjours linguistiques en français pourront être attribués sur requête directe à l'Organisation internationale de la Francophonie, dans la limite de cinq hautes personnalités ou chefs de service par an.

Le gouvernement de la République de Guinée Équatoriale se félicite de l'appui ainsi fourni par l'Organisation internationale de la Francophonie, le gouvernement de la République française, le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le renforcement des compétences linguistiques de sa diplomatie et de son administration publique.

Le gouvernement de la République de Guinée Équatoriale exprime sa volonté de retenir les compétences linguistiques parmi les critères d'avancement et d'affectation des fonctionnaires et à faire progresser l'usage du français dans les interventions de ses diplomates, en particulier ceux en poste dans ses représentations permanentes auprès des organisations du système des Nations unies (New York, Vienne et Genève), de l'Union africaine et des autres organisations du continent, et de sa mission auprès de l'Union européenne.

Le présent memorandum est rédigé en six exemplaires originaux en français et en espagnol et entre en vigueur dès sa signature.

Malabo, le 17 novembre 2011

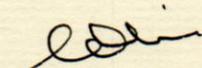


Pastor MICHA ONDO BILÉ
Ministre des Affaires étrangères,
de la Coopération internationale
et de la Francophonie de la
République de Guinée
Équatoriale



François BARATEAU
Ambassadeur de France
en Guinée Équatoriale

Pour l'Organisation internationale
de la Francophonie



Clément DUHAIME
Administrateur

Philippe SUINEN
Représentant personnel de la
Fédération Wallonie-Bruxelles au
CPF, Administrateur délégué de
Wallonie-Bruxelles international

Bob KRIEPS
Premier Conseiller de
Gouvernement du Ministère
de la Culture du
Grand-Duché de
Luxembourg